

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018**

SÉANCE MENSUELLE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 5 JUIN 2018 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Les conseillers : Mesdames Noëlle Hayes et Sylvie Dubé ainsi que Messieurs Iain MacAulay, Marc-Olivier Désilets, Martin Valcourt et Gilles Valcourt sous la présidence de Monsieur Dominique Boisvert, maire.

Madame Monique Polard, directrice générale est également présente.

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
POUR LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 458-18
MARDI, LE 5 JUIN 2018, à 18 H 45**

1. Assemblée publique de consultation

La consultation publique concernant la présentation du règlement 458-18 est ouverte.

2. Présentation : Règlement no. 458-18 – visant à modifier l'article 5.5 du Règlement de zonage numéro 349-06 afin qu'il soit permis hors du périmètre urbain, un deuxième usage sur un terrain pourvu qu'il concerne l'exploitation de ressources naturelles (agriculture, foresterie, extraction et travaux de carrières de type sablière et gravière)

Monsieur Dominique Boisvert donne les informations sur le règlement 458-18 relatif à une modification du règlement de zonage numéro 349-06 afin de permettre un deuxième usage sur un terrain hors du périmètre urbain pourvu que cet usage concerne l'exploitation de ressources naturelles (agriculture, foresterie, extraction et travaux de carrières de type sablière et gravière).

3. Période de questions consacrée aux contribuables intéressés

Des questions ont été posées par les citoyens présents auxquelles Monsieur Dominique Boisvert, maire, a répondu.

4. Fin de la consultation publique

La consultation prend fin à 19 h 05.

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE
MARDI, LE 5 JUIN 2018, À 19 H**

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 1^{er} mai, 15 mai et 29 mai 2018 – Reporté à la prochaine séance
4. Période de questions
5. Administration et finances
 - 5.1 Présentation du rapport financier au 31 décembre 2017
 - 5.2 Finances :
 - 5.2.1 Liste des dépenses depuis la séance du 1^{er} mai 2018 selon le règlement 407-12
 - 5.2.2 Liste des comptes et salaires payés depuis le 1^{er} mai 2018 et comptes courants à payer
 - 5.2.3 Engagement de dépenses

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018

- 5.2.4 Rapport de l'état des activités de fonctionnement au 29 mai 2018
 - 5.2.5 Autorisation pour carte de crédit à la directrice générale pour achats de la ville
 - 5.3 Dépôt de projet de règlement / Avis de motion / Adoption de règlement
 - 5.3.1 Adoption du règlement 457-18 – Règlement d'emprunt pour pouvoir aux travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout du tronçon 48 de la rue Osborne
 - 5.3.2 Second projet de règlement n° 458-18 visant à modifier l'article 5.5 du Règlement de zonage numéro 349-06 afin qu'il soit permis hors du périmètre urbain, un deuxième usage est permis sur un terrain pourvu qu'il concerne l'exploitation de ressources naturelles (agriculture, foresterie, extraction et travaux de carrières de type sablière et gravière)
 - 5.4 Dossier vente pour taxes – Position de la ville concernant les immeubles en vente
 - 5.5 Vacances des employés 2018
 - 5.5.1 Fermeture du bureau municipal (congrès ADMQ : 13 au 15 juin, période de vacances de la directrice générale)
 - 5.6 Rencontres / invitations / formations / congrès / représentation
 - 5.6.1 7-06-2018 – SADC - Invitation : 5@7 Lancement de la saison touristique dans le Haut-Saint-François
 - 5.6.2 12-06-2018 – Société Développement de Scotstown – AGA
 - 5.6.3 18-6-2018 – Rencontre des directeurs incendie – Autorisation
 - 5.6.4 19-06-2018 – Tourisme colloque régional sur l'attractivité territoriale (Sherbrooke – coût : 75 \$)
 - 5.6.5 21-6-2018 – Rencontre des directeurs généraux – Autorisation
 - 5.6.6 27-06-2018 à 10 h – Statut du Parc régional du Marécage des Scots (Scotstown)
- 6 Sécurité publique
- 6.1 Sécurité incendie
 - 6.1.1 Différentes demandes d'achat et vérifications annuelles inscrites à la liste des engagements de dépenses
 - 6.1.2 Préventionniste : demande d'offres de service
 - 6.1.3 Participation au regroupement pour l'achat d'équipements pour les services hors route
7. Voirie
- 7.1 Entretien du réseau routier
 - 7.1.1 Chemin Dell : rechargement
 - 7.2 Rue Albert - Entériner l'achat et les travaux pour remplacement d'un ponceau
 - 7.3 Rue Osborne – Arbres et achat et installation d'un panneau « Arrêt » à l'intersection de la rue Union
 - 7.4 Fin des contrats de l'entretien des chemins d'hiver et acceptation des travaux d'entretien – Paiement final
8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)
- 8.1 TECQ : Devis et appel d'offres – Rue Argyle et option pour la rue Osborne
 - 8.2 Travaux pour les réseaux d'aqueduc et d'égout :
 - 8.2.1 Entériner les travaux d'égout sur la rue Osborne (G. Duperron)
 - 8.2.2 Entériner les travaux pour réparation de la fuite d'eau : Parc Walter-MacKenzie
 - 8.2.3 Travaux à effectuer pour fuite d'eau : rue de Ditton (près du numéro civique 60) et rue Coleman (numéro civique : 187)
 - 8.3 Projets : réduire la quantité de déchets destinés à l'enfouissement
 - 8.3.1 Écocentre mobile
 - 8.3.2 Arpe : (matériel électronique)
 - 8.4 Mandat pour trappage de castors (station épuration)
 - 8.5 Demande au gouvernement d'interdire l'utilisation des néonicotinoïdes au Québec

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018

- 8.6 Comité de pilotage des municipalités qui réclament une dérogation au RPEP (Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection)
 - 8.6.1 Résolutions : « Mandantes » ou « Requérantes » Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité
 9. Loisir et culture
 - 9.1 Terrain de balle : travaux pour aménagement et drainage
 - 9.2 Projet présenté dans le cadre du Programme du Fonds de développement des territoires
 - 9.2.1 Société de Développement de Scotstown – Appui de la Ville de Scotstown et participation financière
 - 9.2.2 Cœur villageois – Appui de la Ville de Scotstown et participation financière
 - 9.3 Société de Développement de Scotstown : Gestion administrative de la bâtie du Petit Écossais
 - 9.4 Piste cyclable du Marécage des Scots - Renouvellement entente
 - 9.5 Club FADOQ « Nouvelle Saison » Scotstown – Système multimédia pour la salle communautaire
 - 9.6 Chartierville – Festival Musique aux Sommets, défilé chars allégoriques 18 août 2018
 - 9.7 Programme nouveaux Horizons 2018
 10. Correspondance et varia
 - 10.1 _____
 - 10.2 _____
 - 10.3 _____
 11. Période de questions
 12. Levée de la séance
-

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h 05.

Monsieur Dominique Boisvert, maire, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

2. Adoption de l'ordre du jour

2018-06-221
SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout des points suivants :

- 10.1 Demande de rapport écrit des suivis des dossiers traités par l'inspectrice en bâtiment discutés lors d'une rencontre au cours du mois de février
- 10.2 Système de surveillance accessible par le bureau municipal
ADOPTÉE

3. Adoption du procès-verbal du 1^{er} mai, 15 mai et 29 mai 2018 – Reporté à la prochaine séance

L'adoption des procès-verbaux est reportée à une séance ultérieure.

4. Période de questions

Des questions ont été posées par les citoyens présents auxquelles Monsieur Dominique Boisvert, maire, a répondu.

5. Administration et finances

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018

5.1 Présentation du rapport financier au 31 décembre 2017

La présentation du rapport financier au 31 décembre 2017 est reportée à une séance ultérieure en raison de l'absence du vérificateur de la municipalité.

5.2 Finances :

5.2.1 Liste des dépenses depuis la séance du 1^{er} mai 2018 selon le règlement 407-12

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

5.2.2 Liste des comptes et salaires payés depuis le 1^{er} mai 2018 et comptes courants à payer

La liste des comptes à payer est remise aux membres du conseil :

6297	Charron, René	Service incendie : déplacement rencontre directeurs à la MRC	31,95 \$
6298	Dubé, Sylvie	Remb. : fournitures pour Maison des jeunes et Cuisine collective	172,59 \$
6299	Marie-France Gaudreau - Petite caisse	Remb. Petite caisse : frais poste, lait, produits nettoyage, voirie : accessoires	192,15 \$
6300	Marie-France Gaudreau - Petite caisse	Remb. Petite caisse : frais poste : médiaposte	45,65 \$
6301	Sylvie Dubé	Marché public: tables, bâche filet et standard Système de son, affiches et dépliants	1 402,71 \$

Paiements par AccèsD ou remboursements

2018-05-22	Hydro Québec	Poste de chlore	1 921,86 \$
2018-05-22	Hydro Québec	Luminaires	560,38 \$
2018-05-22	Hydro Québec	Hôtel de Ville : chauffage et élec. Maison jeunes	582,98 \$
		Sous-total Hydro : 3 065,22 \$	
2018-05-22	Bell	Garage municipal	102,74 \$
2018-05-22	Bell	Poste chlore	82,15 \$
2018-05-22	Bell	Bureau : téléphone sans fil	93,59 \$
2018-05-22	Bell	Station épuration	82,15 \$
		Sous-total Bell : 360,63 \$	
8-05-2018	Revenu Québec	Déductions employeur : avril	3 632,53 \$
8-05-2018	Agence des D.	Déductions employeur : avril	1 449,73 \$
		Revenu Canada	
24-05-2018	Visa	Voirie : carburant et huile	342,03 \$
24-05-2018	Visa	Service incendie : carburant et piles	115,60 \$

Salaires nets payés du 1^{er} mai au 31 mai 2018 :

15 011,81 \$

Liste des chèques des comptes courants à payer à la séance du 5 juin 2018

6302	MRC Du Haut Saint-François	Frais pour vente pour taxe : Mat: 4443959587	59,81 \$
6303	Robert, Johanne	Mai - Services conc. Hôtel de Ville	375,00 \$
6304	Dubé Équip. de Bureau	Papeterie, cartouches imprimantes couleur	577,11 \$
6305	Infotech	Contrat soutien - Sygen-au -30-6-2019	5 984,45 \$
6306	Ass. Coop. A. La Patrie	Piste Cyclable, semence pour pelouse, parc	543,79 \$
6307	MRC Haut St-François	Juin - téléphonie IP, quote-part 2018	12 686,62 \$
6308	Fédération Québécoise	Frais Dicom - Transport analyses eau	26,25 \$
6309	L'Événement	Marché public, cotisation 2018, Pétition	1 450,00 \$
6310	Produits Ch. CCC Ltée	Station épuration - Sulfate ferrique gr.	1 825,34 \$
6311	Dicom Express	Frais livraison	19,16 \$
6312	Municipalité Hampden	Entretien ch. Hiver : 1 512,55 \$, formation – Rôle et responsabilité des élus : 2 560 \$	4 072,55 \$
6313	FM Form. Municipales	Permis construction	71,23 \$
6314	Ministre des Finances	Sûreté du Québec - 1er versement	10 425,00 \$
6315	Alarme CSDR	Hôtel de Ville, poste Chlore	319,64 \$
6316	Sel Warwick	Piste cyclable, abat-poussière	2 394,36 \$
6317	Cherbourg	Poste de chlore: Javel	258,55 \$
6318	Services San. D. Fortier	Mai - Collecte ordures et récupération	3 792,41 \$
6319	Réal Huot Inc	Tuyaux et Matériel, égout : tuyaux, adaptateur	5 621,92 \$
6320	Ville de East Angus	Cour municipale - cotisation 2018	2 146,71 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018

6321	Robert, Johanne	Juin - Services conc. Hôtel de ville	375,00 \$
6322	Valoris/Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	2 736,26 \$
6323	MBI Transport & Excavation	Travaux égout - rue Osborne (G. Duperron)	2 240,56 \$
6324	Électro-5 Inc.	Poste chlore: fusible	80,82 \$
6325	Cloutier, Rémi	Entretien ch. Hivers 2017/18 - Dernier Versement	4 369,05 \$
6326	PAA	Voirie: camion GMC, tracteur pelouse	68,49 \$
6327	Lise Got	Honoraires inspectrice – Avril	1 243,11 \$
6328	Groupe EnvironeX Inc.	Analyses eau potable/eau usée	486,23 \$
6329	La Coop Alliance	Voirie : rue Albert : ponceaux	1 099,74 \$
6330	Service pneus Comeau	Tracteur pelouse: pneus	117,27 \$
6331	Gaudreau, Marie-France	Remb. Petite caisse: 7 barils et composteurs	210,00 \$
6332	Polard, Monique	Frais déplacement, remb. Outils voirie	154,01 \$
6333	MacAulay, Iain	Frais déplacement - La Contrée	17,78 \$
6334	Valcourt, Gilles	Frais déplacement	36,00 \$
6335	Lise Got	Mai: Honoraires inspectrice bâtiment	1 460,87 \$
6336	MRC Haut St-François	Formation FMQ : Éthique/déontologie	1 567,86 \$
6337	Cloutier, Mariette	Remb. Compost, fumier, mélange LM-3	73,50 \$
Grand Total:			94 809,05 \$

2018-06-222

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les comptes soient approuvés ainsi que le paiement de ceux-ci.
ADOPTÉE

5.2.3 Engagement de dépenses

2018-06-223

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois de juin 2018 à la somme de 10 370 \$:

ENGAGEMENT DES DÉPENSES		Juin
# POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
CONSEIL		
02-110-00-310	Frais déplacement	200,00 \$
02-110-00-459	Réception	20,00 \$
Sous-total	220,00 \$	
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE		
02-130-00-310	Frais déplacement et congrès ADMQ	250,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	150,00 \$
02-130-00-660	Articles de nettoyage	200,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau	250,00 \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	250,00 \$
Sous-total	1 100,00 \$	
SÉCURITÉ INCENDIE		
02-220-00-310	Frais déplacement et repas	25,00 \$
02-220-00-422	Inspection bornes / échelles	225,00 \$
02-220-00-525	Ent. Rép. Véhicules : changement huile	300,00 \$
02-220-00-525	Ent. Rép. Véhicules : test annuel : accélération / freinage et pompe	1 000,00 \$
02-220-00-630	Carburant	150,00 \$
02-220-00-640	Pièces et acces. pour rép. bornes incendie	200,00 \$
02-220-00-650	Achat vêtements : gants, caques 2 p. bottes	500,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements : appareils respiratoires	850,00 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018

02-220-01-651	Vérification des boyaux incendie	200,00 \$
02-220-01-652	Vérification et remplissage des bouteilles d'air	450,00 \$
Sous-total		3 900,00 \$
VOIRIE		
02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	200,00 \$
02-320-00-620	Gravier, sable	250,00 \$
02-330-00-630	Carburant, huile, graisse	600,00 \$
02-330-00-640	Petits outils, accessoires	100,00 \$
02-330-00-525	Ent. et rép. Équipements	300,00 \$
Sous-total		1 450,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU		
02-412-00-411	Analyse de l'eau potable	300,00 \$
02-412-00-631	Produits chimiques (eau potable)	350,00 \$
02-413-00-521	Eau potable : Entretien-réparation réseau	300,00 \$
02-413-00-622	Sable et gravier	100,00 \$
02-414-00-411	Analyse de l'eau usée	250,00 \$
02-414-00-529	Entretien équipements	400,00 \$
02-415-00-521	Ent. & rép. Station pompage & tuyaux	500,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	300,00 \$
Sous-total		2 500,00 \$
LOISIRS ET CULTURE		
02-701-50-521	Parcs entretien terrains, bâtiments	200,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	200,00 \$
02-701-50-630	Parcs : carburant, huile	200,00 \$
02-701-50-951	Piste cyclable Marécage des Scots	600,00 \$
Sous-total		600,00 \$
TOTAL		10 370,00 \$

**D
OPTÉE**

5.2.4 Rapport de l'état des activités de fonctionnement au 29 mai 2018

Le rapport des activités de fonctionnement au 29 mai 2018 a été remis aux membres du conseil lors de l'atelier du 29 mai 2018.

5.3 Dépôt de projet de règlement / Avis de motion / Adoption de règlement

5.3.1 Adoption du règlement 457-18 – Règlement d'emprunt pour pouvoir aux travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout du tronçon 48 de la rue Osborne

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS

VILLE DE SCOTSTOWN

RÈGLEMENT NUMÉRO 458-18 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA RÉFLECTION DES RÉSEAUX MUNICIPAUX SUR UNE PARTIE DE LA RUE OSBORNE (TRONÇON 48)

Règlement numéro 458-18 décrétant une dépense de 555 012 \$ et un emprunt de 575 000 \$ pour la réfection des réseaux municipaux sur une partie de la rue Osborne (tronçon 48)

ATTENDU que la Ville de Scotstown a présenté au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), volet 1,5, visant le renouvellement des conduites des réseaux municipaux pour le tronçon 48 sur la rue Osborne, identifié au *Plan d'intervention des infrastructures municipales, Rapport final, 26 février 2016*, décrit ainsi :
 . réseau d'eau potable, égout, égout pluvial : 265 mètres de longueur;
 Et une aide supplémentaire pour la pleine largeur de la chaussée;

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018

Numéro de dossier : 525 546;

ATTENDU que le règlement d'emprunt est conditionnel à l'acceptation de l'aide financière du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), volet 1,5;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} mai 2018 et que le projet de règlement a été présenté à cette même séance;

2018-06-224

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à effectuer les travaux le renouvellement des conduites des réseaux municipaux pour le tronçon 48 sur la rue Osborne, identifié au *Plan d'intervention des infrastructures municipales, Rapport final, 26 février 2016*, décrit ainsi :

. réseau d'eau potable, égout, égout pluvial : 265 mètres de longueur;
Et une aide supplémentaire pour la pleine largeur de la chaussée;

Numéro de dossier : 525 546;

selon les plans et devis préparés par Claude Dorval, ingénieur de la firme WSP ins., portant les numéros 171-05664-00 C1 à C5, en date du 7 mai 2018, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Claude Dorval, ingénieur de WSP inc., en date du 17-07-2017, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 575 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 575 000 \$ sur une période de vingt ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018

Dominique Boisvert, maire

Monique Polard, directrice
générale

Projet discuté lors de l'atelier du 27 mars 2018

Avis de motion : 3 avril 2018

Adoption du projet : 3 avril 2018

Avis public le : 3 mai 2018

Adoption du règlement : 5 juin 2018

Avis public et affiché : 7 juin 2018

Publication : Info-Scotstown – Juin 2018, volume 6, numéro 10.

5.3.2 Second projet de règlement n° 458-18 visant à modifier l'article 5.5 du Règlement de zonage numéro 349-06 afin qu'il soit permis hors du périmètre urbain, un deuxième usage sur un terrain pourvu qu'il concerne l'exploitation de ressources naturelles (agriculture, foresterie, extraction et travaux de carrières de type sablière et gravière)

2018-06-225

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte le second projet du règlement n° 458-18 visant à modifier l'article 5.5 du Règlement de zonage numéro 349-06 afin qu'il soit permis hors du périmètre urbain, un deuxième usage sur un terrain pourvu qu'il concerne l'exploitation de ressources naturelles (agriculture, foresterie, extraction et travaux de carrières de type sablière et gravière).

ADOPTÉE

Second projet du règlement 458-18

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS

VILLE DE SCOTSTOWN

**RÈGLEMENT NUMÉRO 458-18 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE 349-06**

RÈGLEMENT # 458-18

(Règlement modifiant le règlement de zonage # 349-06)

AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONSTRUCTIONS ET USAGES AUTORISÉS PAR ZONE

ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Scotstown a adopté un Règlement de zonage portant le numéro 349-06;

ATTENDU QUE selon l'alinéa 20 de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil d'une municipalité peut permettre, par zone, des groupes de constructions et d'usages d'une classification déterminée et prévoir les dispositions spécifiques applicables;

ATTENDU QUE le paragraphe 3 du 2^e alinéa, de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet de spécifier pour chaque zone, les constructions et les usages qui sont autorisés;

ATTENDU QUE la Ville est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et que les articles du Règlement de zonage numéro 349-06 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QU' un avis de motion pour la présentation du règlement a été donné le 1^{er} mai 2018 ;

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018**

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement a été tenue le 5 juin 2015 à 18 h 45;

ATTENDU QU' aucune demande d'approbation référendaire n'a été faite ;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION de _____ il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement portant le numéro 458-18 modifiant le règlement de zonage # 349-06 afin de permettre dans les zones hors du périmètre urbain un deuxième usage selon certaines conditions soit adopté.

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 :

Le présent règlement est intitulé :

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 349-06 de manière à modifier les dispositions relatives aux constructions et usages autorisés par zone.

ARTICLE 3

L'article 5.5 intitulé « Usages et bâtiments principaux et complémentaires » est modifié comme suit :

Après le deuxième paragraphe est ajouté le texte suivant :

« Toutefois, hors du périmètre urbain, un deuxième usage est permis sur un terrain en autant qu'il concerne l'exploitation de ressources naturelles (agriculture, foresterie, extraction et travaux de carrières de type sablière et gravière) »

ARTICLE 4

Le présent règlement fait partie intégrante du Règlement de zonage 349-06 qu'il modifie.

ARTICLE 5 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Dominique Boisvert, maire

Monique Polard, Directrice générale

Projet de règlement remis aux membres du conseil le _____
Avis de motion : _____

Adoption : _____

Publication : _____

5.4 Dossier vente pour taxes – Position de la ville concernant les immeubles en vente

Attendu qu'à la suite de la liste des immeubles transmise à la MRC du Haut-Saint-François pour la vente pour taxes devant avoir lieu le 14 juin prochain, les taxes de deux (2) immeubles sont toujours impayées ;

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018**

Attendu que le 14 juin prochain les représentants de la Ville de Scotstown assisteront à la vente pour taxes ;

2018-06-226

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown enchérisse jusqu'au montant égal aux taxes impayées incluant les intérêts et les frais exigibles en date du 14 juin 2018.

ADOPTÉE

5.5 Vacances des employés 2018

2018-06-227

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les vacances annuelles et congés des employés sont fixés aux dates suivantes :

- Monique Polard, directrice générale :
 - . Semaines du 25 juin et 2 juillet 2018 : heures accumulées et vacances
 - . Semaines du 13 et du 20 août 2018 : vacances
 - . Dernière semaine de vacances : lors de la période des fêtes
- Marie-France Gaudreau, commis de bureau :
 - . Semaines du 8, 15 et 22 juillet 2018 : 2 semaines de vacances et 1 semaine sans solde
- Marc Duchesneau, employé aux travaux publics : à son retour au travail à la suite de son arrêt de travail pour raison médicale.

ADOPTÉE

5.6 Rencontres / invitations / formations / congrès / représentation

5.6.1 7-06-2018 – SADC - Invitation : 5@7 Lancement de la saison touristique dans le Haut-Saint-François

2018-06-228

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la conseillère, Madame Sylvie Dubé, représentante du Marché public, participe au 5 à 7 de la SADC à La Patrie le 7 juin prochain pour le lancement de la saison touristique.

Les frais de déplacement seront remboursés sur preuve selon la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

5.6.2 12-06-2018 – Société Développement de Scotstown – AGA

Les membres du conseil municipal sont invités à participer à l'assemblée générale annuelle de la Société de Développement de Scotstown-Hampden le 12 juin prochain.

5.6.3 18-6-2018 – Rencontre des directeurs incendie – Autorisation

2018-06-229

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que Monsieur René Charron, directeur incendie, soit autorisé à participer à toutes les rencontres pour les directeurs incendie à la MRC du Haut-Saint-François.

La prochaine rencontre aura lieu le 21 juin prochain. Les frais de déplacement seront remboursés sur preuve selon la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018**

5.6.4 19-06-2018 – Tourisme colloque régional sur l'attractivité territoriale (Sherbrooke – coût : 75 \$)

Attendu que des membres du comité de la Contrée du Massif du Mont Mégantic participeront à cette rencontre et feront rapport aux représentants de chacune des municipalités. Le conseil municipal ne juge pas pertinent qu'un membre du conseil participe.

5.6.5 21-6-2018 – Rencontre des directeurs incendie – Autorisation

2018-06-230

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que Madame Monique Polard, directrice générale, soit autorisée à participer à toutes les rencontres pour les directeurs généraux à la MRC du Haut-Saint-François.

La prochaine rencontre aura lieu le 18 juin prochain et un avis de fermeture du bureau sera affiché. Les frais de déplacement seront remboursés sur preuve selon la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

5.6.6 27-06-2018 à 10 h – Statut du Parc régional du Marécage des Scots (Scotstown)

Les membres du conseil sont invités le 27 juin prochain pour l'annonce officielle du statut du Parc régional du Marécage des Scots de la MRC du Haut-Saint-François.

6. Sécurité publique

6.1 Sécurité incendie

6.1.1 Différentes demandes d'achat et vérifications annuelles inscrites à la liste des engagements de dépenses

Les achats demandés par Monsieur René Charron, directeur incendie, ont été approuvés par la liste des engagements (résolution 2018-06-223).

6.1.2 Préventionniste : demande d'offres de service

Le conseil municipal a été informé par Monsieur Robert Roy, qui agissait à titre de préventionniste à la Ville de Scotstown depuis quelques années pour la visite des risques élevés et très élevés dans le cadre du Schéma de couverture de risques, qu'il ne pouvait continuer à offrir ce service.

Des démarches seront effectuées pour mandater un préventionniste afin de respecter le Schéma de couverture de risques.

6.1.3 Participation au regroupement pour l'achat d'équipements pour les services hors route

2018-06-231

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'en vertu de l'article 468 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Scotstown peut conclure une entente avec toute autre municipalité;

Que le conseil municipal autorise Monsieur Dominique Boisvert, maire, et Madame Monique Polard, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Scotstown l'Entente intermunicipale pour l'achat conjoint d'équipements de sauvetage hors route avec les municipalités de Chartierville, Hampden, La Patrie, Notre-Dame-des-Bois et la Ville de Scotstown;
ADOPTÉE

Protocole d'entente pour l'achat conjoint d'équipements de sauvetage hors route ;

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018**

ENTRE

La Municipalité de Notre Dame des Bois, ayant son bureau au 35, rue de l'Église, Notre-Dame-des-Bois (Québec), J0B 2E0 ;

La Ville de Scotstown, ayant son bureau au 101, chemin Victoria, Scotstown (Québec), J0B 3BO ;

Le Canton de Hampden, ayant son bureau au 863, route 257 Nord, C.P. 1055, La Patrie (Québec), J0B 1Y0 ;

La Municipalité de Chartierville, ayant son bureau au 27, rue St-Jean-Baptiste, Chartierville (Québec), J0B 1K0;

La Municipalité de La Patrie, ayant son bureau au 18, rue Chartier, La Patrie (Québec), J0B 1YO;

ci-après appelées "Les Municipalités" CONSIDÉRANT QUE les Municipalités sont responsables de la coordination des interventions de sauvetage et du transport des techniciens ambulanciers paramédicaux sur les lieux d'une intervention sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités à l'entente possèdent un vaste territoire et que ce dernier est propice à la pratique d'activités récréatives en périphérie des centres urbains et en milieu plus isolé;

CONSIDÉRANT QUE la pratique d'activités récréatives en forêt est une tendance marquée au Québec et plus particulièrement dans les régions qui possèdent de vastes territoires;

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités ont la responsabilité de posséder les équipements nécessaires au sauvetage hors route;

CONSIDÉRANT QUE des subventions sont présentement disponibles pour l'acquisition d'équipements de sauvetage hors route;

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités à l'entente ont manifesté leur volonté à s'unir dans le but de s'équiper convenablement à un coût raisonnable pour chaque membre;

EN CONSÉQUENCE, les parties aux présentes conviennent de ce qui suit :

1. Préambule

Le préambule de la présente entente fait partie intégrante de celle-ci.

2. Objet

L'objet de la présente entente est de permettre à chaque Municipalité participante de partager les coûts d'acquisition des équipements de sauvetage hors route.

3. Mode de fonctionnement

L'équipement est la propriété, à parts égales, des Municipalités à l'entente.

4. Responsabilités

Chaque Municipalité est responsable de sa partie des coûts. Elle est responsable de la formation de son personnel à l'utilisation des équipements, au remplacement des articles consommables ou de l'essence utilisée lorsque l'équipement est sous sa responsabilité.

Le réservoir à carburant doit toujours être plein

5. Coûts d'acquisition

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018

Les Municipalités sont responsables du remboursement à la Municipalité de La Patrie de leur part du coût de l'équipement. Lors du remboursement par le gouvernement (subvention), la Municipalité de La Patrie remboursera en part égale le montant reçu. La Municipalité de La Patrie s'engage à fournir une facture pour l'achat des équipements et les autres Municipalités à l'entente s'engagent à effectuer le paiement à la Municipalité de La Patrie dans les soixante (60) jours suivants la réception d'une facture.

6. Liste des équipements de base de l'entente.

- . Traîneau d'évacuation
- . Remorque
- . Trousse de premiers soins
- . Carte, GPS, boussole
- . Véhicule tout terrain avec chenillettes

7. Municipalité hébergeante

La Municipalité hébergeant l'équipement a la responsabilité de gérer les dépenses au quotidien des équipements et de facturer les autres parties à l'entente. Elle devra fournir une pièce justificative pour chaque demande de remboursement. Elle sera également responsable d'administrer toutes les dépenses d'opérations, nouvelle acquisition, etc. La Municipalité qui héberge l'équipement doit s'assurer que celui-ci soit disponible pour tous et en tout temps.

8. Affectation Chacune des Municipalités à l'entente est responsable de l'établissement d'un protocole avec la centrale de répartition CAUCA pour l'affectation de l'équipement lors d'une intervention ayant lieu sur son territoire. La Municipalité peut nommer des pompiers responsables au sein de son propre service pour récupérer les équipements ou mandater une autre Municipalité pour lui apporter ceux-ci. Dans ce cas, il est convenu que deux (2) pompiers soient affectés pour le transport de l'équipement.

Ces pompiers seront à la charge de la Municipalité requérante et seront facturés au même titre qu'une entraide entre les deux municipalités. Les pompiers de la Municipalité requérante sont responsables des opérations alors qu'au moins un (1) des pompiers de l'autre Municipalité restera près du véhicule de son SSI dans le cas où il devrait revenir pour couvrir une intervention sur son territoire.

9. Dépenses récurrentes Liste non exhaustives des dépenses récurrentes auxquels les Municipalités sont tenues de s'attendre

- . Assurances
- . Immatriculation
- . Entretien annuel
- . Bonification de l'équipement

10. Disponibilité de l'équipement

La priorité sera toujours pour le sauvetage d'une personne, mais les Municipalités peuvent utiliser l'équipement à des fins de formation, pratique ou couverture d'évènements sociaux culturels ou sportifs sur leur territoire. La Municipalité qui prévoit faire l'usage des équipements doit avertir les autres Municipalités de son intention. Le principe de « premier demandé, premier servi » s'appliquera. La Municipalité a la responsabilité d'aviser la centrale de répartition que les équipements seront en sa possession et qu'elle est responsable du transport des équipements vers les lieux d'une intervention. Elle doit également s'assurer de pouvoir partir vers les lieux d'une intervention dans des délais raisonnables.

11. Assurances

La Municipalité hébergeante a la responsabilité d'assurer le véhicule pour le feu, vol et le vandalisme. Elle doit communiquer toutes les parties à l'entente à l'assureur et s'assurer qu'elles sont bien couvertes lors d'interventions. Elle devra fournir une facture et une preuve d'assurance à toutes les parties à

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018**

l'entente, celles-ci auront la responsabilité de rembourser leur quote-part de l'assurance.

12. Bris

L'ensemble des parties à l'entente est responsable des coûts de réparation et d'entretien relié à l'utilisation normale des équipements. La Municipalité qui occasionne un bris par inadvertance ou par l'usage abusif de l'équipement est responsable des coûts relatifs à la réparation du bris. Les pièces de remplacement doivent être d'origine; sauf dans l'éventualité qu'elle ne soit plus disponible, alors la pièce de remplacement s'apparentant le plus possible à celle d'origine devra être utilisée

13. Équipements appartenant à une Municipalité

Dans l'éventualité où une Municipalité désire fournir ses équipements déjà acquis, elle demeure la propriétaire de cette pièce d'équipement jusqu'au remplacement de cet équipement par les parties à l'entente. Lors du remplacement de cet équipement, il devient la propriété de toutes les parties à l'entente. Si une pièce d'équipement, appartenant déjà à une des parties, est fournie et disponible à l'ensemble des parties, elle devient alors la responsabilité de toutes les parties pour l'entretien et la réparation. Une Municipalité voulant inscrire une pièce d'équipement lui appartenant devra en fournir la liste qui sera conservée en annexe.

14. Test et entretien

La Municipalité hébergeante est responsable de l'entretien et des tests mensuels afin de s'assurer que les équipements sont en bon état de marche. Elle a la responsabilité d'aviser dans les meilleurs délais toutes les parties à l'entente concernant tout bris ou défectuosité pouvant nuire à l'utilisation des équipements et elle devra prendre les actions nécessaires pour corriger la situation dans les meilleurs délais.

15. Résiliation

Toute Municipalité désirant quitter l'entente peut le faire en fournissant un avis écrit à chacune des autres parties au minimum de trente (30) jours avant la date. Elle ne peut réclamer de remboursement sur les investissements et aucun équipement, mis à part ceux lui appartenant, ne lui sera concédé en gage de dédommagement. Elle ne pourra pas réclamer des remboursements pour les frais encourus lors de sa participation à l'entente. Elle aura la responsabilité d'aviser la centrale de répartition CAUCA et sera responsable de faire couvrir son territoire. Les parties à l'entente ne pourront pas être tenues pour responsables des dommages découlant de la résiliation à faire partie de la présente entente. 16. Personnes-ressources Chaque Municipalité nomme une personne qui agira comme personne-ressource pour sa municipalité :

- . Municipalité de Notre-Dame-des-Bois : Ghislain Lambert;
incendie@notredamedesbois.ca
- . Ville de Scotstown : René Charron ; incendie.scostown@hsfqc.ca
- . Canton de Hampden ?????????????? ; muni. hampden@hsfqc.ca
- . Municipalité de La Patrie : Louis Desnoyers; incendie.lapatrie@hsfqc.ca
- . Municipalité de Chartierville Jack Hladin ; [jacksonisoutfishing@yahoo.ca](mailto:jackisoutfishing@yahoo.ca)

EN FOI DE QUOI, les parties reconnaissent avoir lu et accepter tout et chacune des conditions de cette entente et les représentants dûment autorisés ont apposé leur signature.

La Municipalité de Notre Dame des Bois,

Maire

Directrice générale

La Ville de Scotstown

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018

Maire

Directrice générale

Le Canton de Hampden

Maire

Directrice générale

La Municipalité de Chartierville

Maire

Directrice générale

La Municipalité de La Patrie

Maire

Directrice générale

7. Voirie

7.1 Entretien du réseau routier

7.1.1 Chemin Dell : rechargement

Des estimations pour des travaux de débroussaillage, de creusage de fossé et de rechargement seront demandées ainsi que des informations pour la participation des municipalités de Hampden et Lingwick pour procéder à un partenariat visant des travaux sur les sections de cette route appartenant aux trois municipalités.

Le dossier est reporté afin d'obtenir les informations.

7.2 Rue Albert - Entériner l'achat et les travaux pour remplacement d'un ponceau

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7.3 Rue Osborne – Arbres et achat et installation d'un panneau « Arrêt » à l'intersection de la rue Union

Attendu l'adoption de la résolution 2018-04-169 lors de la séance du 3 avril 2018 à l'effet que la Ville de Scotstown procède à la coupe d'un (1) arbre : le premier arbre près de l'intersection de la rue Union et la rue Osborne (devant l'immeuble appartenant à M. Gérald Ostiguy), l'enlèvement de la souche et le terrain remis en bon état et gazonné et que l'arbre suivant, soit le 2^e arbre près de l'intersection de la rue Union et la rue Osborne (devant l'immeuble appartenant à M. Gérald Ostiguy), subira un élagage pour le nombre de 3 branches, soit une hauteur approximative de 3 pieds.

Attendu que les travaux ont été effectués au mois de mai par les employés de la ville en présence de M. Gérald Ostiguy et que tous les frais des travaux sont à la charge de la Ville de Scotstown tel que stipulé par ladite résolution;

Attendu que le conseil municipal doit statuer sur une demande d'installation d'un panneau « Arrêt » sur la rue Osborne près de l'intersection de la rue Union;

Attendu que des membres du conseil indiquent que la résolution 2018-04-169 a été adopté en fin d'hiver alors que le feuillage des arbres devant la propriété de M. Gérald Ostiguy) était absent et qu'actuellement le feuillage ayant poussé nuit à la visibilité pour une circulation routière sécuritaire;

Attendu qu'un tout de table est demandé pour connaître la position de chacun des membres du conseil sur 2 points : contre l'installation d'un panneau « Arrêt » et procéder à la coupe de 4 arbres supplémentaires ;

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018**

Attendu que le résultat du vote des membres du conseil est 5 pour et 1 contre;

2018-06-232

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à la majorité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown procède à la coupe de 4 arbres supplémentaires (devant l'immeuble appartenant à M. Gérald Ostiguy), à l'enlèvement des souches et que le terrain soit remis en bon état et gazonné et qu'aucun panneau de signalisation « Arrêt » ne soit installé sur la rue Osborne près de l'intersection de la rue Union.

La conseillère Madame Noëlle Hayes mentionne qu'elle est contre le fait qu'aucun panneau « Arrêt » ne soit installé.

ADOPTÉE

7.4 Fin des contrats de l'entretien des chemins d'hiver et acceptation des travaux d'entretien – Paiement final

Attendu qu'une vérification à la suite de la fin de la période hivernale a été effectuée pour constater si des infrastructures de la Ville de Scotstown ou à des citoyens ont été endommagées lors de l'entretien des chemins d'hiver;

Attendu que les membres du conseil ayant procédé à cette vérification confirment qu'aucun dommage n'a été constaté;

2018-06-233

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown procède aux derniers versements de l'entretien des chemins d'hiver.

ADOPTÉE

8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)

8.1 TECQ : Devis et appel d'offres – Rue Argyle et option pour la rue Osborne

Le dossier est reporté à une séance ultérieure pour permettre une rencontre.

8.2 Travaux pour les réseaux d'aqueduc et d'égout :

8.2.1 Entériner les travaux d'égout sur la rue Osborne (G. Duperron)

2018-06-234

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown entérine les travaux urgents de remplacement de conduite d'égout sur la rue Osborne devant l'immeuble du numéro civique 88, et exigeant la location de pelle mécanique, d'achat de matériaux granulaire et le transport par l'entreprise MBI Transport.

Une fois les travaux terminés, la ville s'engage à réparer la pelouse devant les résidences et à procéder à la pose de tourbe ou de faire l'ensemencement.

ADOPTÉE

8.2.2 Entériner les travaux pour réparation de la fuite d'eau : Parc Walter-MacKenzie

2018-06-235

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown entérine les travaux urgents pour la réparation de la fuite d'eau au Parc Walter-MacKenzie et exigeant la location de machinerie lourde.

ADOPTÉE

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018**

8.2.3 Travaux à effectuer pour fuite d'eau : rue de Ditton (près du numéro civique 60) et rue Coleman (numéro civique : 187)

Attendu que des fuites d'eau potable ont été décelées au cours des derniers jours;

2018-06-236

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown retienne les services de Bois Beauchesne (Daniel Beauchesne) pour l'excavation exigée pour la réparation des conduites et des valves d'eau potable endommagés et causants des fuites à deux endroits : rue de Ditton (près du numéro civique 60) et rue Coleman (numéro civique : 187);

Que ces travaux seront effectués par les employés aux travaux publics de la ville sous la supervision de la firme Aquatech.

Les frais des travaux seront à la charge des propriétaires si le bris est situé sur leur propriété privée.

ADOPTÉE

8.3 Projets : réduire la quantité de déchets destinés à l'enfouissement

8.3.1 Écocentre mobile

Attendu que la Ville de Scotstown souhaite réduire le coût et la quantité de déchets destinés à l'enfouissement par des solutions visant l'acheminement de certains matériaux vers à l'écocentre ou le réemploi;

2018-06-237

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown organisme une collecte spéciale volontaire par un écocentre mobile au cours du mois d'août afin de permettre aux citoyens d'apporter les divers matériaux et permettant que ces items soient détournés du site d'enfouissement.

Une collecte de matériel électronique sera également offerte.

La publicité pour cette collecte sera diffusée dans l'Info-Scotstown et sur la page Facebook de la ville lors que la date sera fixée.

ADOPTÉE

8.3.2 Arpe : (matériel électronique)

Le dossier a été adopté à la résolution 2018-06-237.

8.4 Mandat pour trappage de castors (station épuration)

2018-06-238

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown mandate Monsieur Patrick Beauchesne pour effectuer le trappage des castors causant une accumulation d'eau près de la station d'épuration.

ADOPTÉE

8.5 Demande au gouvernement d'interdire l'utilisation des néonicotinoïdes au Québec

Le dossier est reporté à une séance ultérieure.

8.6 Comité de pilotage des municipalités qui réclament une dérogation au RPEP (Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection)

8.6.1 Résolutions : « Mandantes » ou « Requérantes » Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018**

visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité

Le dossier est reporté à une séance ultérieure.

9. Loisir et culture

9.1 Terrain de balle : travaux pour aménagement et drainage

2018-06-239

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown retienne les services d'une entreprise de machinerie lourde pour des travaux d'aménagement du terrain entre l'école Saint-Paul et le terrain de balle.

Ces travaux nécessitent une pelle mécanique, l'achat et le transport de terre, de la tourbe pour un montant maximum de 7 000 \$.

ADOPTÉE

9.2 Projet présenté dans le cadre du Fonds de développement des territoires

2018-06-240

9.2.1 Société de Développement de Scotstown-Hampden – Appui de la Ville de Scotstown et participation financière

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown achemine au Fonds de développement des territoires (FDT), pour l'année 2018, les deux demandes suivantes qui lui ont été recommandées par la Société de développement de Scotstown-Hampden :

- 1 – la poursuite et la consolidation du projet de 2017 portant sur Le Petit Écossais ;
- 2 - le projet d'un camping municipal dans le Parc Walter-MacKenzie.

Le détail des deux projets sera transmis au FDT au cours des prochaines semaines.

ADOPTÉE

9.2.2 Cœur Villageois – Appui de la Ville de Scotstown et participation financière

2018-06-241

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est proposé

Que la Ville de Scotstown accepte le projet préparé par le comité Cœur villageois et accorde un montant de 16 000 \$ pour sa réalisation.

Ce projet est décrit ainsi :

Le comité propose un plan d'implantation des divers attraits, dont, en autres, un monolithe situé à l'entrée du sentier du Parc Walter Mackenzie, près du cabanon, en commémoration du 2e plus grand et ancien cercle de pierres des îles britanniques, soit celui de Callanais (île de Lewis) et un circuit de Légendes écossaises propres aux îles Hébrides dont font partie les îles de Lewis et Harris, le long de la rivière au Saumon allant jusqu'au pont traversant la rivière.

Le comité du Coeur Villageois prévoit pour l'été 2018 ajouter les attraits suivants :

1. Les habitats elfiques : le but est de créer un attrait en concordance avec le patrimoine enchanteur du monde des légendes écossaises.

Les habitats sont créés, entre autres, en attachant sur des arbres des portes et fenêtres de petites tailles.

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018

Un concours est prévu et deux prix, de 50\$ et 25\$, seront accordés. Le premier prix ira à celui qui aura incité et obtenu que l'un des Petits Peuples construise sa demeure la plus fabuleuse et fantastique sur son terrain; le deuxième prix sera accordé à celui qui aura découvert le plus grand nombre de demeures du Petit Peuple à travers la ville de Scotstown et le Parc Walter Mackenzie. Les gagnants seront annoncés à la Grande Fête du Petit Peuple, soit la Samain, maintenant connue sous le nom d'Halloween.

2. La conversion du cabanon à l'entrée du sentier du parc Walter Mackenzie en chaumière écossaise;

3. L'ajout de 5 oriflammes sur la rue de Ditton;

4. La création et l'installation de 2 panneaux dans le parc Walter Mackenzie : l'un sur Le monde caché du petit Peuple et ses habitats elfiques; l'autre sur la constellation attribuée à Scotstown par la Contrée du massif du Mont Mégantic, soit la constellation d'Hercule, au-dessus de Scotstown et le ciel étoilé au-dessus des îles Lewis et Harris en Écosse, qui est le même que celui de Scotstown.

Le budget pour ces attractions se chiffre à 15,950\$:

ADOPTÉE

9.3 Société de Développement de Scotstown : Gestion administrative de la bâtie du Petit Écossais

2018-06-242

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est proposé

Que le conseil municipal précise que la gestion administrative de la bâtie du Petit Écossais est sous la responsabilité de la Société de Développement de Scotstown-Hampden.

Attendu que la bâtie est la propriété de la Ville de Scotstown, l'entretien de la bâtie est sous la responsabilité de la ville.

ADOPTÉE

9.4 Piste cyclable du Marécage des Scots - Renouvellement entente

Le dossier est reporté à une séance ultérieure.

9.5 Club FADOQ « Nouvelle Saison » Scotstown – Système multimédia pour la salle communautaire

Attendu que le Club FADOQ « Nouvelle Saison » de Scotstown a payé et fait installer un système multimédia dans la salle communautaire de l'Hôtel de Ville ;

Attendu que ce système multimédia devient la propriété de la Ville de Scotstown et qu'il est au service des organismes municipaux ;

2018-06-243

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown adresse ses remerciements aux membres du Club FADOQ « Nouvelle Saison » pour cette acquisition qui sera très utile à différentes occasions.

ADOPTÉE

9.6 Chartierville – Festival Musique aux Sommets, défilé chars allégoriques 18 août 2018

La Ville de Scotstown ne participera pas au défilé du Festival Musique aux Sommets de Chartierville mais étudiera la possibilité d'avoir un kiosque pendant cet événement.

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2018

9.7 Programme nouveaux Horizons 2018

La Ville de Scotstown ne procédera pas à une demande d'aide financière dans le cadre du Programme nouveaux Horizons 2018.

10. Correspondance et varia

10.1 Demande de rapport écrit des suivis des dossiers traités par l'inspectrice en bâtiment discuté lors d'une rencontre au cours du mois de février

2018-06-244

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que Madame Lise Got, inspectrice en bâtiment fournisse à la directrice générale un rapport écrit de la rencontre tenue le 8 février 2018.

Ce rapport sera remis par la suite aux membres du conseil pour prioriser et les suivis des dossiers en cours.

ADOPTÉE

10.2 Système de surveillance accessible par le bureau municipal

2018-06-245

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les systèmes de surveillance des divers lieux municipaux soient rendus accessible par le système informatique de la direction générale.

ADOPTÉE

11. Période de questions

Des questions ont été posées par les citoyens présents auxquelles Monsieur Dominique Boisvert, maire, a répondu.

Analyses de sol des terrains mis en vente sur la rue Osborne

2018-06-246

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown fasse faire l'analyse de sol des terrains mis en vente sur la rue Osborne par un laboratoire certifié pour en connaître l'état et éviter tout problème de contamination.

ADOPTÉE

12. Levée de la séance

2018-06-247

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est proposé

Que la séance soit levée. Il est 21 h 58.

ADOPTÉE

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Dominique Boisvert, maire

Monique Polard, directrice générale